

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 6

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chemin. Comme dans les secteurs précédents, on distingue les traces d'ornières dans le pavé.

5. Il comporte deux tracés distants l'un de l'autre de 4-15 mètres, en forêt « des Troyellerat ».

6. Les deux tracés sont presque en bordure de forêt et recouverts d'une épaisseur de terre de 30-50 cm. Des murgiers de pierres obstruent par endroit cette voie.

7. Le tracé a été complètement masqué par les cultures. Il est probable qu'on ne retrouvera que difficilement des fragments de voie pavée.

8. Il part de la croisée de la route cantonale à la cote 575 m. pour traverser la région dite du « Garde-fou ». On y remarque quelques pavés et des pierrailles parmi la végétation et les arbres. Il y a une couverture de terre de 20 cm. environ.

9. Il traverse un bosquet. On y distingue des pavés parmi les buissons.

10. Il part de la croisée du chemin qui monte vers « Rière-Vasou » et vient rejoindre la route cantonale à la cote 490 m. Ce fragment n'est pas parfaitement déterminé comme portion de la voie antique. Il se peut très bien qu'un autre tracé soit découvert aboutissant à proximité de la Porte de Porrentruy, à la cote 440 mètres.

L. Lièvre.

ANNEXES

Moutier-Delémont, le 2 février 1945.

REQUÊTE

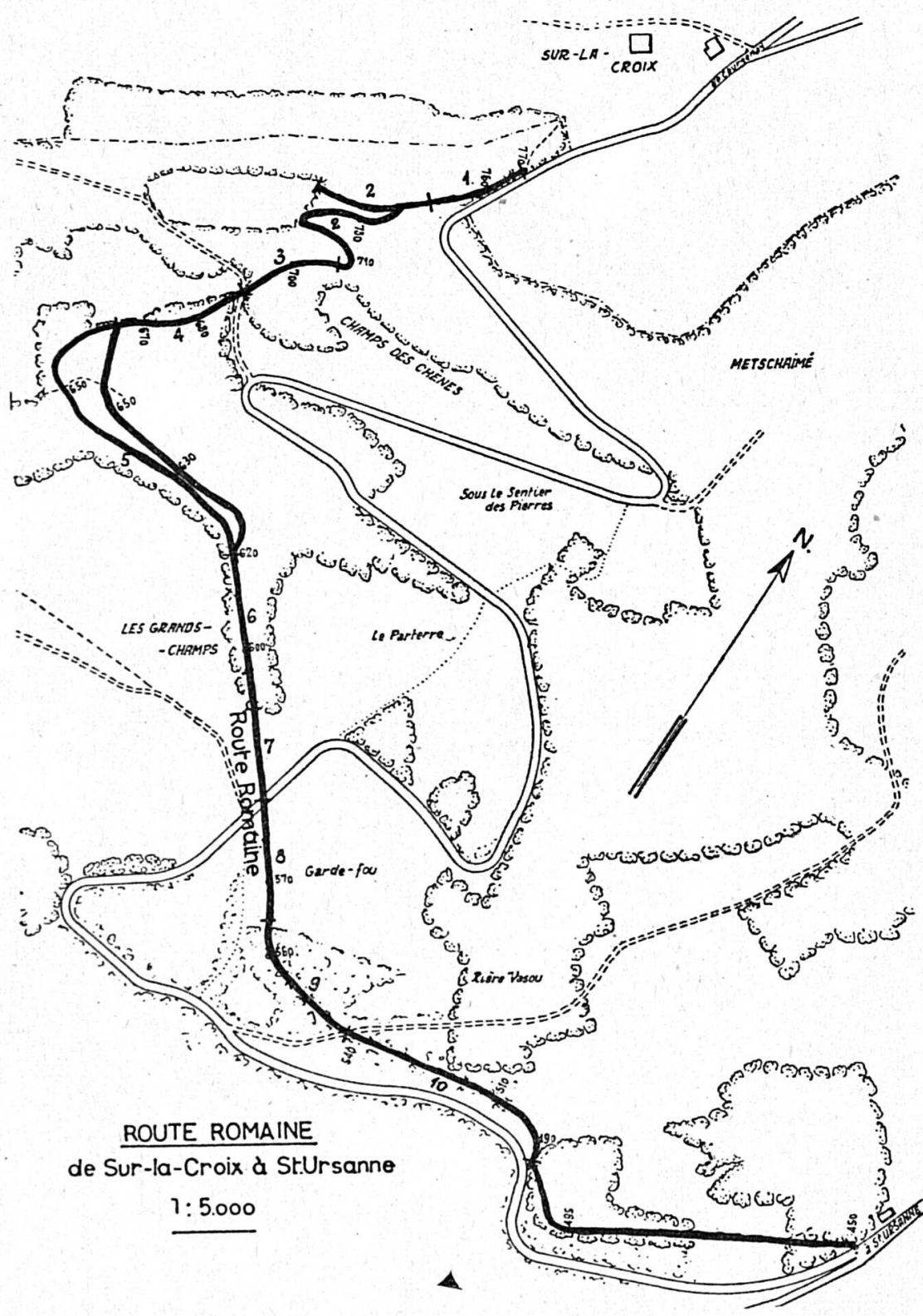
*concernant les améliorations à apporter au service postal
dans le Jura bernois.*

A la Direction Générale des P. T. T., Berne

Monsieur le Directeur général,

Depuis quelques mois, le Comité de l'A.D.I.J. est assez souvent nanti de réclamations au sujet du service postal. Les sujets de plainte émanent la plupart du temps des membres mêmes de son Comité, de ses Commissions et des membres de l'Association. Il ne s'agit pas de plaintes générales, mais bien de cas précis. Dans certaines localités le service postal n'est pas adapté aux besoins réels de la population.

Estimant que les réclamations qui lui étaient soumises étaient fondées, le Comité de l'A.D.I.J. a décidé de faire une enquête auprès de tous ses membres et d'en porter le résultat à votre connaissance, dans l'espoir que votre administration pourra, dans une mesure équitable, corriger les défauts préjudiciables aux intérêts du public. Nous savons que notre service postal suisse fait honneur au pays, qu'il supporte toutes les comparaisons avec ceux de l'étranger et que l'administration des Postes cherche à remplir ses obligations



ROUTE ROMAINE
de Sur-la-Croix à St-Ursanne

1:5.000

au mieux. Cependant, entre la nécessité d'organiser un service postal aussi bon marché que possible et les besoins d'un public qui demande à être servi d'une façon rapide, rationnelle et sûre, il y a un juste équilibre, souvent difficile à trouver. Dans la plupart des cas soulevés par la présente requête, l'administration aura peut-être trop tendu la corde des économies au détriment d'un service rationnel et rapide. Ces cas-là méritent un examen et des concessions au public. Nous rendons cependant hommage aux efforts faits par l'administration dans le sens des économies, ces économies profitant à leur tour à l'ensemble des contribuables.

Veillez prendre connaissance ci-dessous des désirs du public et des autorités municipales du Jura bernois.

A. DISTRIBUTION DU COURRIER.

1. Localité ayant deux distributions journalières et qui en demandent une troisième :

Moutier : L'importance de Moutier au point de vue industriel et commercial justifie cette demande, et cela d'autant plus que la dernière distribution de la journée devrait comprendre le courrier arrivant à Moutier par les trains de 16 heures.

2. Localités ayant une seule distribution par jour et qui en demandent une seconde :

Belprahon

Beurnevésin : pour les fermes.

Muriaux

Réclère : Les pierristes du village souffrent de ce qu'ils ne reçoivent le courrier qu'une fois par jour.

Saicourt : pour Saicourt, Le Fuet, Bellelay.

Saules

Soubey : L'unique distribution journalière a lieu au village à partir de 17 h. 45. Les autorités demandent une seconde distribution le matin.

3. Localités dans lesquelles on se plaint des distributions trop tardives :

Les Bois : La distribution du matin est trop tardive.

Boncourt : La première distribution ne débute qu'à 10 $\frac{1}{2}$ h. dans le quartier de l'Eglise, et certains destinataires ne reçoivent le courrier quelquefois qu'après 12 heures.

Les Breuleux : Un industriel ne reçoit son premier courrier qu'entre 11 h. et midi, ce qui est nettement trop tard ; s'il veut le retirer à la poste le matin, il doit verser chaque fois une taxe de 20 ct., ce qui est peut-être réglementaire, mais assurément anormal.

Court : La population des quartiers du Moulin et de « La Vallée » ne reçoit son premier courrier qu'entre 11 $\frac{1}{2}$ et 13 h., le second entre 17 $\frac{1}{2}$ et 19 h., ce qui est anormal. Les autorités demandent la création d'un second poste de facteur.

Les Emibois : Le courrier du matin de Saignelégier s'en va jusqu'à La Chaux-de-Fonds et revient aux Emibois pour 14 h. Aux Emibois le public aimerait bien le recevoir le matin.

- Bévilard :** La population du bas du village demande le courrier plus vite, tant celui de la première que de la seconde distribution.
- Moutier :** Les tours des facteurs devraient être modifiés pour que les commerçants puissent être desservis plus rapidement. La dernière distribution devrait commencer après l'arrivée des trains postaux de 15 h. 38 (de Biemme), évent. 16 h. 15 (Delémont), 15 h. 32 (Sonceboz). Elle devrait comprendre le courrier mis à la poste dans la vallée de Tavannes à 9 ½ h., à Berne, Biemme, Porrentruy, Delémont à midi. La distribution de quelques journaux se fait le lendemain. Certains quartiers reçoivent leur premier courrier après midi seulement.
- Neuveville :** La première distribution se fait trop tard. Le courrier partant le samedi après-midi est souvent distribué seulement le lundi après-midi à destination.
- Porrentruy :** On se plaint de la mauvaise organisation des tournées de facteurs ; les destinataires principaux reçoivent souvent le courrier en fin de tournée.
- Reconvilier :** Les autorités demandent que les tours des facteurs soient périodiquement modifiés pour alterner la situation préjudiciable qui résulte de la distribution tardive en fin de tournée.
- Sonceboz-Sombeval :** L'organisation des tournées est mal faite.

4. Questions du personnel.

- A Moutier les autorités déclarent que le personnel postal est trop chargé.
A Reconvilier elles signalent que la création d'un 3^e poste de facteur est indispensable.

B. BOITES AUX LETTRES.

- Les Breuleux :** La boîte aux lettres de la gare ne peut recevoir que de petites lettres. Elle devrait être remplacée par une plus grande.
- Vicques :** La boîte aux lettres de la poste est trop petite ; de grandes enveloppes ne peuvent y être introduites.
- Court :** On demande que les heures de levée des boîtes aux lettres soient indiquées sur celles-ci.
- Bévilard :** Les levées de la boîte aux lettres sont trop rares : à 10 h. 45 et à 19 h. Ainsi une lettre mise à la boîte aux lettres à 19 ½ h. s'y trouve encore souvent le lendemain à 11 h. Chaque matin une employée de la poste passe cependant devant cette boîte aux lettres. Il peut être remédié à cette lacune très facilement.
- Courfaiivre :** Les autorités communales demandent que les boîtes aux lettres soient levées à 10 h. et à 18 h., pour que leur contenu parte aux trains de 10 h. 40 et de 18 h. 40. Elles demandent en outre l'installation d'une troisième boîte aux lettres au milieu du village (bâtiment Henri Henzelin).

C. CASES POSTALES.

- St-Imier :** De nombreuses erreurs de distribution dans les casiers postaux sont signalées. L'accès aux cases postales le dimanche matin est très demandé.
- Tramelan-dessus :** Les autorités demandent que les cases postales soient également accessibles le dimanche matin.

D. SERVICE DES GUICHETS POSTAUX.

- Courtélary :** Les autorités de Courtélary demandent l'ouverture du guichet le dimanche matin de 9 à 10 h.
- Courtételle :** L'ouverture du guichet est demandée l'après-midi à partir de 14 h. au lieu de 14 $\frac{1}{2}$ h.
- Delémont :** Il y a grande affluence au guichet entre 7 $\frac{1}{2}$ h. et 8 h., aux heures de midi, entre 13 $\frac{1}{2}$ h. et 14 h., vers 18 h. ; 10-20 personnes attendent souvent près d'un quart d'heure avant d'être servies. L'ouverture d'un second guichet aux heures de grande affluence est indiquée. Ceci est aussi bien valable au bureau de poste de la ville que de la gare, où en outre, on se plaint de l'exiguïté du local à disposition du public.
- Moutier :** La même situation se présente à Moutier où, aux heures de grande affluence, l'ouverture d'un second guichet est nécessaire.
- Porrentruy :** L'ouverture d'un seul guichet entre 11 h. et 11 $\frac{1}{2}$ h., entre 12 h. et 12 $\frac{1}{4}$ h., entre 13 $\frac{1}{2}$ h. et 16 h., est insuffisante. Il faudrait en permanence 2 guichets desservis et aux heures de grande affluence même 3. On demande aussi que la fermeture des guichets soit reportée le samedi à 18 h.
- Reconvilier :** On demande l'ouverture des guichets à partir de 13 h. ou 13 $\frac{1}{4}$ h. au lieu de 13 $\frac{1}{2}$ h.
- St-Imier :** On demande aussi l'ouverture des guichets à partir de 13 h. au lieu de 13 $\frac{1}{2}$ h.
- Sonceboz :** La fermeture des guichets entre 15 $\frac{1}{2}$ h. et 16 $\frac{1}{2}$ h. est un inconvénient.
- Tavannes :** On demande l'ouverture du guichet soit jusqu'à 12 $\frac{1}{4}$ h., soit depuis 13 h.
- Tramelan-dessus :** On demande la fermeture des guichets à 18 $\frac{1}{4}$ h. comme auparavant.
- Vicques :** Les guichets s'ouvrent à 7 h., la poste quitte Vicques à 7 h. 08. Les envois remis à la poste à partir de 7 h. ne partent trop souvent qu'à la poste suivante. Le guichet devrait être ouvert dès 6 $\frac{3}{4}$ h.

E. SERVICE DE BANLIEUE.

- Malleray :** Le Conseil communal demande que les fermes de la montagne soient desservies chaque jour. Elles ne le sont actuellement que le mardi, le jeudi et le samedi.

- Saicourt :** Les autorités communales se plaignent de l'insuffisance de l'expédition du courrier. Une seule expédition par jour est insuffisante.
- Soneboz :** Le Conseil communal demande avec insistance le rétablissement du service de banlieue pour les fermes de la Montagne de l'Envers (Les Boveresses, Le Schilt, Le Graben, La Steiner).

F. SERVICE DES AMBULANTS.

- Les Bois :** Le service des ambulants est insuffisant. La commune des Bois est en relations d'affaires très actives avec La Chaux-de-Fonds. L'échange du courrier avec la cité horlogère devrait être plus fréquent. Les deux services journaliers sont encore défectueux à cause des retards presque réguliers des trains.
- Les Breuleux :** On demande un service postal à tous les trains.
- Choindez :** Le premier courrier arrive de
Delémont à 7 h. 55
Moutier à 7 h. 30
ce qui est trop tard. Les Usines L. de Roll demandent que le premier courrier arrive
de Delémont par train 1902 à 6 h. 38
de Moutier par train 1905 à 6 h. 10
comme autrefois. Le courrier devrait être dans les bureaux à l'ouverture de ceux-ci à 7 h. 30. On se plaint aussi que le train 1910 n'accepte ni lettres ni paquets.
- Corgémont :** On demande le service de l'ambulant du train 1810 La Chaux-de-Fonds-Bienne.
- Cormoret :** Même demande que Corgémont.
- Courtelary :** Même demande que Corgémont.
- Malleray :** Les ambulants 1745 de Tavannes à 9 h. 41 et 1748 de Moutier à 9 h. 16 n'acceptent pas d'objets inscrits, ce qui est ressenti comme une lacune gênante pour une localité industrielle comme Malleray-Bévilard et pour toute la vallée de Tavannes d'ailleurs. A Moutier on se plaint également de cette anomalie, tout spécialement les banques.
- Muriaux :** On demande un ambulant à tous les trains.
- Reconvilier :** L'ambulant 1775 pour Delémont à 20 h. 36 est trop tard. Il devrait être introduit au 1771 avec correspondance à Moutier pour Bienne et Berne par le direct 222.

G. SERVICE DES AUTOMOBILES POSTALES.

- Bure et Fahy :** La première poste du matin est trop tardive (dép. Fahy 9 h. 18). Elle devrait arriver à Porrentruy vers 7 h. du matin. Par contre la poste du soir est trop tôt. Elle devrait quitter Porrentruy vers 19 h. 30, et stationner à Fahy pendant la nuit.
- Cœuve :** On demande que la poste du matin accepte les dépêches et les colis.

Les Pommerats : On demande une course postale supplémentaire

Goumois, dép. 15.30

Saignelégier, arr. 16.00

Saignelégier, dép. 16.15 } avec service du courrier.
Goumois, arr. 16.45 }

Porrentruy : On se plaint que les cars postaux n'acceptent pas les cycles.

Soubey : On demande le rétablissement d'une course automobile le dimanche soir, quitte à renoncer à l'une des courses de midi pendant la semaine.

Vaufielin : On demande le jeudi une voiture de 10 places au lieu de la voiture régulière, toujours trop petite ce jour-là.

H. PERSONNEL.

Nous nous permettons d'aborder aussi cette question. Le postulat Roth, adopté par le Conseil national le 28 septembre 1944, peut concerner aussi quelques cas dans le Jura bernois. Pour que les autorités communales ou des particuliers signalent des cas de surmenage du personnel postal, il faut que les conditions de travail du personnel soient vraiment mauvaises. Ce doit être le cas à Court et à Moutier. Nous nous empressons d'ajouter que le personnel postal n'est pour rien dans cette observation.

Dans l'espoir que notre requête trouvera auprès de vous un accueil favorable, nous vous présentons, Monsieur le Directeur général, nos salutations les plus distinguées.

Pour l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

La Direction générale des postes, télégraphes, téléphones

à

l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Berne, 23 mai 1945.

Service postal dans le Jura bernois

*Monsieur le Président,
Messieurs,*

Pour faire suite à notre réponse préalable du 5 février 1945, et après examen des questions soulevées par votre requête du 2 février, nous avons l'honneur de vous informer de ce qui suit.

REMARQUES GÉNÉRALES

Nous vous remercions de vouloir bien reconnaître que le service postal suisse soutient la comparaison avec ceux de l'étranger et que notre administration cherche à accomplir ses obligations au mieux. En vous donnant l'assurance que nos efforts tendront toujours à satisfaire le public, nous devons pourtant ajouter que ce n'est pas le souci d'organiser un service postal aussi bon marché que possible qui a conduit aux restrictions apportées pendant ces dernières années, mais bien

l'absolue nécessité de faire face à nos obligations avec un personnel fortement réduit par la mobilisation, une partie très importante d'agents qualifié et difficilement remplaçables étant appelée sous les armes pendant de longues périodes.

A. Distribution du courrier.

1. *Moutier*. Il ne peut être question de réintroduire, du moins pour le moment, une 3^e distribution à Moutier, parce qu'il s'agit d'une mesure d'ordre général introduite en 1939. La ville de Zurich elle-même, avec ses 350.000 habitants, n'a que deux distributions quotidiennes.

Jusqu'au 14 VII 1943, le départ pour la 2^e distribution était fixé à 16 h. 30, mais la plupart du temps les facteurs ne pouvaient partir qu'à 16 h. 45, voire même aux environs de 17 h. Or, des fabriques, bureaux, etc., étaient déjà fermés lors du passage des facteurs, qui terminaient leur tournée entre 19 et 20 h. En hiver, toute la distribution avait ainsi lieu de nuit, ce qui ralentissait et retardait encore le travail du personnel distributeur. C'est pour ces raisons que nous avons avancé de 2 h. le départ de la 2^e distribution, après avoir pris des mesures pour activer l'arrivée des journaux de Berne et de Bâle. Quant aux journaux parvenant après 14 h. 30, ils peuvent être retirés au guichet postal, *sans frais* et le public fait un large usage de cette possibilité. Il s'est accoutumé à ce changement, qui est certainement apprécié par les industriels des quartiers extérieurs. Cette question est aussi traitée sous chiffre 15 ci-après auquel nous nous permettons de nous référer.

2. *Belprahon*. Notre administration a établi comme règle qu'une seule distribution quotidienne était exécutée dans les localités dont la population ne dépasse pas 250 âmes. Celles plus importantes ont normalement deux distributions quotidiennes, voire même trois en temps normal si le chiffre de leur population dépasse 5000 habitants. Le village de Belprahon étant essentiellement agricole, il est déjà avantagé avec 2 courses quotidiennes de messenger à Moutier (115 habitants).

3. *Beurnevésin*. Une 2^e distribution est d'autant moins justifiée que tous les journaux de la région sont distribués le matin (225 habitants). En aucun cas une 2^e tournée ne pourrait être accordée pour les fermes.

4. *Muriaux*. Le trafic postal et le nombre des habitants ne justifient pas une exception (170 habitants).

5. *Réclère*. Lors d'un contrôle effectué en 1942, il a été constaté que sur 152 envois ordinaires distribués, 150 l'ont été le matin et 22 seulement l'après-midi. Tous les quotidiens sont distribués le matin. Ce sont les raisons qui ont milité en faveur de la suppression de la 2^e distribution. Les pierristes ont la faculté de retirer *sans frais*, au guichet postal, les envois parvenant l'après-midi.

6. *Saicourt, Le Fuet*. Cette demande a déjà été présentée à plusieurs reprises par la municipalité de Saicourt. Nous regrettons encore une fois de ne pouvoir y donner une suite favorable, vu qu'ici encore le trafic et le chiffre de population ne le justifient pas.

7. *Bellelay*. Même objection que ci-dessus. Le trafic postal est surtout alimenté par la maison de santé.

7a. *Saules*. 180 habitants. Très petit trafic. Seconde distribution pas justifiée.

8. *Soubey*. Le maire de cette commune n'est pas au courant de cette demande. Comme ce village est essentiellement agricole, le buraliste postal estime qu'il est préférable de faire la distribution le soir, parce que c'est à ce moment-là qu'il trouve les habitants chez eux. Il va de soi que l'unique distribution pourrait cependant être faite le matin si la chose était désirée par les autorités.

Une seconde distribution ne peut pas entrer en ligne de compte à notre regret.

9. *Les Bois*. La distribution du matin se fait immédiatement après la réception du courrier parvenant par le premier train à 8 h. 21, qui est en correspondance à La Chaux-de-Fonds avec les trains 1795, Biemme-La Chaux-de-Fonds, et 1851, Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Une amélioration n'est pas possible, le dit courrier devant être attendu.

10. *Boncourt*. En modifiant le parcours du facteur pour donner satisfaction aux usagers du quartier de l'Eglise, il est à craindre que les habitants d'un autre quartier ne réclament. Cependant, la direction d'arrondissement cherchera à concilier les intérêts de chacun en ordonnant un remaniement des circonscriptions.

11. *Les Breuleux*. L'ordonnance sur les postes prescrit expressément que le retrait régulier du courrier entier est soumis aux dispositions concernant les cases postales quant au droit à payer. Nous ne pourrions en conséquence autoriser le retrait gratuit que si aucune distribution à domicile n'avait lieu le matin.

12. *Court*. A l'occasion d'un contrôle du service de distribution, le facteur a passé à 9 h. 40 et à 17 h. 50 au Moulin et de 11 h. 20-11 h. 25 soit de 18 h. 45-18 h. 50 à La Vallée. Il ne semble pas possible de passer plus tôt, à moins de renverser l'ordre de la distribution, ce qui ne manquerait pas de léser d'autres destinataires. Le facteur est secondé dans sa tâche par le buraliste postal, qui effectue 3 h. 30 de service de course; c'est dire que le bureau dispose déjà d'un second agent distributeur. Une augmentation des heures de distribution n'étant pas nécessaire dans ces conditions, la création d'un second poste de facteur n'entre donc pas en considération.

Aucune amélioration des distributions n'est possible pour le moment.

13. *Les Emibois*. Le premier train de Saignelégier pour La Chaux-de-Fonds, partant à 5 h. 18, n'a pas de poste. Une autre organisation ne répondrait pas à un besoin, le dernier train de la veille partant à 19 h. 46, donc passablement tard. Même si le courrier déposé le matin à Saignelégier était expédié par tr. 85 (10 h. 02), il ne pourrait pas être compris dans la première distribution aux Emibois, à 9 h. 15. Il ne s'agit que de 2 à 3 correspondances en moyenne et de 8 exemplaires de journaux. Ces envois ne sont pas acheminés sur La Chaux-de-Fonds, comme vous l'écrivez, mais gardés à Saignelégier jusqu'au tr. 87 (14 h. 40), qui correspond à la 2^e distribution, à 15 h. 00. Les Emibois n'ont que 137 habitants, de sorte qu'une distribution devrait normalement y être supprimée.

14. *Bévilard*. Comme pour Malleray, il n'y a qu'un facteur pour desservir ce village. Or, du fait que le bureau de poste de Malleray-Bévilard se trouve exactement entre les deux villages, il va de soi que la distribution commence dans la partie de Bévilard la plus rapprochée du bureau, pour s'étendre ensuite aux parties plus éloignées, soit au bas du village. Il ne peut rien être changé à cet état de chose.

15. *Moutier*. Nous renvoyons au chiffre 1 ci-avant et le complétons ainsi qu'il suit.

Les tours des facteurs ne peuvent pas être organisés plus rationnellement, puisqu'ils commencent la distribution en sortant de l'office.

Le courrier de la vallée de Tavannes déposé entre 9 h. et 10 h. est encore distribué à Moutier l'après-midi, puisque le tr. 1745 (avec ambulant postal) arrive en cette ville à 9 h. 59.

Les derniers courriers parvenant à la 2^e distribution, fixée à 14 h. 30, partent

de Berne	à 12 h. 07
de Bienne	à 12 h. 39
de Porrentruy	à 10 h. 03
de Delémont	à 12 h. 21

Nous reconnaissons que certains inconvénients peuvent résulter du fait que le courrier des trains de 15 h. 31 de Sonceboz et de 15 h. 38 de Bienne n'est plus distribué le même jour et examinerons encore de plus près votre demande de fixation de la dernière distribution après l'arrivée de ces deux trains, du moins en été. Actuellement, une partie du courrier des dits trains est retirée au guichet, comme nous l'avons dit plus haut.

Il se peut qu'en fin de semaine certains facteurs ne puissent pas terminer la 1^{re} distribution pour midi. Ceci est uniquement provoqué par l'abondance du courrier, due elle-même à l'anomalie relevée ci-dessus.

16. *Neuveville*. L'administrateur postal nous fait part de la remarque ci-après : « L'expérience a démontré que la première distribution ne peut pas avoir lieu plus tôt, parce que les magasins et les bureaux ne sont pas ouverts avant 8 h. » Au surplus, aucun usager de la localité n'a jamais présenté de réclamation au sujet de l'heure de la distribution du matin depuis le début de la guerre.

Tout le courrier déposé le samedi après midi parvient à Neuveville pour la 1^{re} distribution du lundi.

17. *Porrentruy*. Il ne peut s'agir en l'occurrence que de quelques usagers habitant la périphérie de la ville et qui ne peuvent être desservis qu'entre 11 h. 30 et 12 h. 20, notamment les trois derniers jours de la semaine. La même situation se présente aussi ailleurs. Il n'est pas possible d'organiser un service de distribution permettant de desservir tout le monde de bonne heure. L'emploi rationnel du personnel ne serait plus possible, parce qu'il faudrait augmenter sensiblement le nombre des agents distributeurs, qui, la distribution terminée ne pourraient ensuite plus être occupés rationnellement. Il en découlerait une augmentation très sensible des frais de main-d'œuvre, sans aucune contre-partie pour l'administration.

Aussi longtemps que le train 1704 (arr. 7 h. 32) amènera un aussi fort courrier, nous ne pourrions pas le laisser pour la seconde distribution sans nous exposer à de véhémentes réclamations de la part d'une partie de la population et principalement des commerçants. Nous ne désespérons pas de pouvoir rétablir après le retour de temps meilleurs une 3^e distribution de lettres, ce qui constituera une notable amélioration dans les villes. Aujourd'hui, le moment n'est pas encore venu de prendre une telle mesure.

18. *Reconvilier*. La réalisation de cette suggestion — modification périodique des tours de facteurs — ne serait pas possible sans soulever

de vives protestations des nombreux commerçants qui sont desservis actuellement au début des tournées. Une telle suggestion faite ici ou là aussi ailleurs, n'entre pas en considération, ce que nous regrettons.

19. *Sonceboz-Sombeval*. Nous ne pensons pas que l'organisation des tournées soit mal faite, puisque nous n'avons reçu aucune plainte jusqu'ici. Il doit s'agir, suivant renseignements reçus, de la desservance de quelques fermes de la montagne, dont il est question plus loin (voir svp. n° 42 ci-après).

B. Questions de personnel.

20. *Moutier*. La question de surcharge du personnel sera encore examinée spécialement. Si elle existe vraiment, elle donnera lieu aux mesures indiquées.

21. *Reconvilier*. Les deux facteurs ont été contrôlés le 16 juin 1944. Ils sont actuellement secondés pendant 5 h. par un aide-facteur et pendant 1 ½ h. par le titulaire du bureau de Loveresse. Cette organisation, entrée en vigueur le 1^{er} août 1944, donne satisfaction. Aucune plainte n'a été formulée par le personnel. A raison de 9 h. de travail normal par facteur, il n'y a donc pas suffisamment de travail pour justifier un 5^e tour complet.

C. Boîtes aux lettres.

22. *Les Breuleux*. Nous pensons que votre remarque concerne l'ouverture de la boîte et non pas cette dernière. Les gros objets qui n'entrent pas dans la boîte peuvent être remis au chef de gare. Au surplus, vu le manque de matière première, notre réserve en grandes boîtes est si minime que nous devons la garder pour les grands offices.

23. *Vicques*. Même chose que ci-dessus. On n'a généralement pas de grande boîte dans les localités de cette importance.

24. *Court*. Il s'agit ici, nous dit-on, de la boîte du bureau de poste. Or les boîtes aux lettres des bureaux de poste ne portent généralement pas de plaques indicatrices, parce qu'elles sont vidées le plus souvent 10 à 15 minutes avant le départ de chaque courrier.

25. *Bévilard*. Le nécessaire sera fait dans ce sens que dorénavant, une levée aura lieu de bonne heure le matin.

26. *Courfaivre*. Cette affaire doit être étudiée sur place, à l'occasion d'une inspection qui aura lieu prochainement. Remarquons cependant qu'à la campagne, les levées de boîtes aux lettres ont lieu seulement lors du passage du facteur.

D. Cases postales.

27. *Saint-Imier*. Ces erreurs de tri, reconnues par l'administrateur postal, ont été commises par du personnel inexpérimenté, qui remplaçait des agents mobilisés. Nous le regrettons vivement et aimons à croire que l'amélioration désirable interviendra ici.

Le dimanche et les jours fériés, les cases à serrure sont accessibles au public de 7 h. 20 à 22 h. sans interruption. On ne saurait demander mieux et nous ne comprenons pas la demande formulée à ce sujet.

Disons pourtant que dès que l'automatisation du réseau téléphonique de Saint-Imier sera terminée, la fermeture du hall s'effectuera le dimanche à 10 h. au lieu de 22 h. Malgré cette réduction des heures d'accès, la situation future devrait encore suffire.

28. *Tramelan*. Depuis le début de 1939, époque de la suppression de tout service dominical en cette localité, le vestibule des cases

est ouvert de 9 à 11 h. alors que dans bien des endroits plus importants, la fermeture est totale le dimanche. L'organisation nous paraît suffisante.

Les autorités communales de Tramelan ne savent rien de cette requête.

E. Service des guichets.

29. *Courtelay.* Ces mêmes autorités ont accepté, en son temps, la fermeture complète du bureau de poste le dimanche. Cette demande ne peut pas être prise en considération. Les guichets postaux peuvent très bien rester fermés le dimanche, cette mesure ayant fait ses preuves depuis plus de 20 ans.

30. *Courtételle.* Nous laissons le soin à la direction des postes à Neuchâtel d'examiner, d'entente avec l'autorité communale, si l'ouverture de l'après-midi peut être fixée de 14 à 18 h. au lieu de 14 h. 30 à 18 h. 30.

31. *Delémont.* En parlant d'une attente de 15 minutes, on paraît exagérer. Quelques encombrements ont pu se produire à une époque où de nombreuses troupes étaient stationnées dans la région. Depuis, on ne peut plus parler d'un encombrement régulier à certaines heures.

Il en est de même au bureau de Delémont², en ville.

Quant à l'exiguïté du vestibule des cases et du hall des guichets, c'est surtout au moment du départ des automobiles postales qu'elle se fait sentir. Cette affaire sera encore examinée, conjointement avec la question de l'agrandissement des locaux, pour autant que le nombre actuel des voyageurs se maintienne et que le trafic continue sa marche ascendante.

32. *Moutier.* Les dispositions nécessaires sont prises pour assurer la desservance des deux guichets aux heures habituelles de fort trafic. Il se peut qu'en cas d'imprévu et lorsqu'il n'y a que deux fonctionnaires au bureau, le renfort au guichet ne puisse être fourni immédiatement, par exemple lors de la fermeture d'un courrier. Ces cas sont plutôt rares. Il n'est pas facile alors de remédier, l'effectif du personnel de bureau étant suffisant pour les besoins normaux.

33. *Porrentruy.* Les mesures nécessaires ont été prises dans l'intervalle. Il n'est toutefois pas possible, à cause des conséquences, de fixer la fermeture des guichets à 18 h. le samedi. La fermeture à 17 h. est officielle pour tous les offices de Suisse. Une prolongation ne sera pas plus nécessaire à Porrentruy que dans les villes plus grandes.

34. *Reconvilier.* L'ouverture des guichets est normale, comme partout ailleurs. Au surplus, la pause de midi est prescrite par l'ordonnance sur les postes.

35. *Saint-Imier.* Même remarque que ci-dessus.

36. *Sonceboz.* Cette fermeture permet au buraliste postal d'exécuter personnellement le service de distribution qui lui incombe. Elle ne devrait pas présenter d'inconvénient, aucune expédition ou réception n'ayant lieu entre 15 ½ h. et 16 ½ h.

37. *Tavannes.* Voir sous « Reconvilier », la même remarque étant valable ici.

38. *Tramelan.* Dans toutes les grandes villes, la fermeture a lieu à 18 h. 30 également. Cette mesure générale en Suisse ne souffre pas d'exception à Tramelan.

39. *Vicques*. Toute la correspondance déposée au guichet entre 7 h. et 7 h. 08 est expédiée régulièrement par la 1^{re} course postale. La nécessité d'ouvrir le guichet plus tôt ne semble ainsi pas exister.

F. Service de banlieue.

40. *Malleray*. Cette affaire a été examinée longuement en 1942-1944 et elle a été définitivement réglée par nos soins en mars 1944. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre davantage à ce sujet, les autorités étant renseignées.

41. *Saicourt*. Le très faible trafic de ce bureau ne justifie pas deux courses quotidiennes.

42. *Sonceboz*. L'art. 105 de l'ordonnance sur les postes prévoit que les destinataires demeurant à plus d'une heure de marche de l'office de poste de distribution n'ont pas de distribution à domicile et qu'ils doivent désigner par écrit, soit

- a) un lieu de dépôt se trouvant dans le cercle de distribution normal du bureau, soit
- b) une boîte aux lettres placée sur le passage du facteur, où les objets postaux qui leur sont adressés pourront être déposés.

C'est le cas pour les fermes Les Boveresses, Le Schilt, Le Graben et La Steiner.

Nous croyons savoir que ce n'est pas le conseil communal qui demande cette distribution, mais les fermiers eux-mêmes. A cause des conséquences, nous ne pouvons pas nous écarter ici des prescriptions prérappelées.

G. Service ambulante.

43. *Les Bois*. Des 4 trains circulant les jours ouvrables dans les deux sens, 3 sont utilisés pour l'évacuation du courrier postal des Bois sur La Chaux-de-Fonds, et 2 pour l'expédition de la poste depuis cette dernière localité, soit:

Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	tr.	85	87	91
	dép.	10 h. 30	15 h. 20	20 h. 16
La Chaux-de-Fonds-Saignelégier	tr.	82	86	
	arr.	8 h. 21	13 h. 07	

Quoiqu'il n'y ait que 3 détenteurs de cases aux Bois, nous sommes d'accord de créer une nouvelle dépêche de La Chaux-de-Fonds pour Les Bois par tr. 90, arrivée aux Bois à 18 h. 30. De cette façon, ce bureau aura 3 courriers quotidiens arrivants et 3 partants, ce qui est amplement suffisant pour une localité de cette importance.

44. *Les Breuleux*. Ce bureau est desservi par 5 trains venant de Tramelan et par 6 du Noirmont, ce qui est trop peu pour le trafic en cause. Nous devons, à prochaine occasion, réduire le nombre des trains utilisés au lieu de l'augmenter. Pas plus ici qu'ailleurs, il ne peut être question de créer un service postal à chaque train.

45. *Choindez*. Nous sommes un peu surpris de la demande présentée par la maison L. de Roll, parce que le courrier de lettres lui parvient de Delémont déjà par le train 1902, à 6 h. 58, dans une dépêche spéciale remise à l'arrivée du train directement à son personnel.

Nous étudierons la possibilité d'en créer une semblable par train 1905, à 6 h. 10, pour autant que le nombre des envois le justifie.

En ce qui concerne le train 1910, Delémont-Bienne, qui passe à Choindex à 7 h. 55, il conduit un fourgon à bagages accompagné par un agent postal. On lui remet les envois déposés à la poste (ouverture du guichet à 7 h. 15) et dans la boîte aux lettres de la gare avant le passage du train, ce que le public n'ignore probablement pas. Au surplus, il ne paraît pas vraisemblable que l'agent postal refuse les lettres apportées au train par des particuliers.

46. *Corgémont, Courtelary, Cormoret.* Le train 1810, La Chaux-de-Fonds-Bienne n'est utilisé que pour le transport de deux dépêches dans le fourgon. Un service ambulant dans le dit train n'aurait pas sa raison d'être, parce qu'il circule trop tôt (passage à Cormoret à 8 h. 55, Courtelary à 8 h. 56 et Corgémont à 9 h. 06). L'ambulant est beaucoup plus utile dans le train suivant, n° 1818, La Chaux-de-Fonds-Berne, qui passe à Cormoret à 11 h. 45, Courtelary à 11 h. 48 et Corgémont à 11 h. 58, recueille ainsi presque tout le courrier déposé le matin dans ces localités et correspond à Bienne avec les trains-poste

1927 Bienne-Bâle
210 Bâle-Bienne-Lausanne
1552 Bienne-Lausanne
115 Lausanne-Zurich
2969 Bienne-Olten,

atteignant encore la 2^e distribution dans une grande partie de la Suisse.

Il y a lieu de remarquer, en outre, que les boîtes aux lettres des stations en cause sont levées régulièrement pour le passage du train 1834, La Chaux-de-Fonds-Bienne, à 21 h. 58, 21 h. 41 et 21 h. 51, et que leur contenu est remis à l'ambulant de ce train. Les correspondances à destination de Bienne et au-delà, déposées après le passage du train 1834, sont remises à l'ambulant du matin 1795, Bienne-La Chaux-de-Fonds, pour être réexpédiées par l'office de La Chaux-de-Fonds dans des dépêches spéciales transportées par le *train 1810*.

47. *Malleray-Bévilard, train 1745, Sonceboz-Delémont* (arr. à Malleray à 9 h. 41). Le service ambulant complet dans ce train a été supprimé en son temps et remplacé par un service de conducteur dans un fourgon à bagages, à cause du faible trafic.

Train 1748, Delémont-Sonceboz (arr. à Malleray à 9 h. 16). Les remarques concernant le train 1745 s'appliquent par analogie au train 1748.

Toutefois, pour améliorer les échanges postaux dans le sens désiré, une dépêche de Malleray pour Delémont a été créée et sera transportée par le train 1745.

48. *Moutier.* Cet office, comme aussi les bureaux de la Vallée de Tavannes, ont la possibilité d'expédier des envois inscrits exprès dans des dépêches spéciales transmises par trains 1745 et 1748.

La création de dépêches régulières de Moutier pour Malleray ou d'autres stations de la ligne Moutier-Sonceboz ne peut pas se justifier, à cause du faible trafic.

49. *Muriaux.* Etant donné la minime importance de cette agence postale, sa desservance par deux trains dans chaque direction n'entre pas en ligne de compte.

50. *Reconvilier.* Le train 1775, Sonceboz-Delémont, passant à Reconvilier à 20 h. 36, est beaucoup plus utile qu'un service ambulant au train 1771 pour évacuer les envois déposés à la poste le soir à des-

mination de Moutier, Delémont et Bâle. En outre, le train 1775 est aussi nécessaire pour le transport des envois de Biemme pour la Vallée de Tavannes, afin de soulager le premier ambulant du matin.

Les envois dont l'acheminement ultérieur est assuré par l'ambulant du train 122, Biemme-Lausanne, de même que ceux pour Biemme, Berne et Biemme-Zurich par train 125, sont remis à l'ambulant du train 1770, Moutier-Sonceboz (-Biemme). Il passe à Reconvilier 52 minutes plus tard que le train 1771 dont vous parlez et peut recevoir ainsi tous les envois pour cette direction déposés jusqu'à la fermeture du guichet. L'utilisation du train 1771 n'aurait ainsi aucune valeur pratique.

H. Service des automobiles postales.

51. *Bure et Fahy.* L'horaire actuel du service automobile Porrentruy-Bure-Fahy n'a, quant à sa structure, pas subi de modifications depuis de très nombreuses années. A chaque période de changement d'horaire, il est soumis à l'examen des autorités communales. Celles-ci, de même que les bureaux de poste en cause, se sont en général, dans leur majorité, ralliés aux projets soumis.

Nous sommes un peu surpris qu'on réclame aujourd'hui un départ matinal de Fahy, alors que les usagers de ce service étaient et sont aujourd'hui encore satisfaits de l'horaire en vigueur.

En donnant suite à la requête de Fahy, on créerait un mécontentement compréhensible parmi la population de Cœuve, Dampfreux et Lugnez, parce que l'horaire valable pour ces localités devrait aussi être modifié. En effet, pour des raisons d'économie, les deux parcours Porrentruy-Fahy et Porrentruy-Lugnez sont desservis par une seule et même voiture, ce qui fait que les deux horaires dépendent l'un de l'autre.

La seule solution permettant de donner satisfaction aux voyageurs des deux lignes consisterait à desservir chacune d'elles au moyen d'une voiture spéciale. Or, il ne peut être question, dans les conjonctures actuelles, d'envisager pareille mesure.

Cette affaire ne sera pas perdue de vue et nous y reviendrons dès que les circonstances seront plus favorables.

52. *Cœuve.* Ce bureau reçoit 2 dépêches de Porrentruy par les courses nos 61 à 6 h. 51 et 65 à 12 h. 41. Il expédie 2 dépêches à ce même office par courses nos 62 (7 h. 20) et 64 (15 h. 12). Cette organisation est de nature à donner satisfaction au public.

53. *Les Pommerats.* Le moment est bien mal choisi pour revendiquer de nouvelles courses d'automobiles, alors que nos approvisionnements en carburants, lubrifiants et pneumatiques exigeraient, au contraire, de nouvelles restrictions de la circulation des automobiles. Nous regrettons ainsi de ne pouvoir répondre affirmativement au désir exprimé.

54. *Porrentruy.* C'est un peu partout qu'on se plaint que les cars postaux n'acceptent pas les cycles. Cependant, l'ordonnance sur les postes prévoit que les bagages de grandes dimensions (bicyclettes, voitures d'enfants non pliantes, etc.) ne sont acceptés au transport que si l'aménagement de la voiture le permet.

Les voitures à 6 places ne se prêtent pas à ce genre de transport. Les compartiments à bagages des autocars et les remorques mises en service sur la plupart des lignes d'automobiles depuis le début de la guerre suffisent souvent à peine au chargement des colis postaux et

des envois de marchandises, dont le nombre a considérablement augmenté depuis que la circulation des camions privés a été limitée. La priorité de transport devant être accordée aux envois postaux et aux marchandises de première nécessité, il n'est pas surprenant qu'avec les moyens limités dont nous disposons, il faille ça et là refuser des bicyclettes.

55. *Soubey*. La suppression de la circulation des automobiles, les dimanches et jours de fêtes générales, a fait l'objet d'une ordonnance de l'office de guerre pour l'industrie et le travail. Les PTT, comme du reste toutes les entreprises de transports automobiles, doivent s'y conformer strictement. Dès lors, il ne peut pas être question de faire bénéficier la ligne Saint-Ursanne-Soubey d'une mesure d'exception.

56. *Vauffelin*. Ce que l'on constate ici, en ce qui concerne la capacité de la voiture, est propre à tous les services automobiles publics. L'affluence des voyageurs qui, malgré la suppression du service dominical en 1944 a passé de 5,762,000 en 1938 à 10,529,000 l'an dernier, ainsi que les restrictions successives d'horaires provoquent inévitablement une surcharge constante des véhicules un peu partout. Il serait toutefois de mauvaise politique de vouloir se baser sur un trafic qui diminuera certainement au retour de possibilités de transport plus normales, pour faire l'acquisition de voitures plus spacieuses sur les lignes momentanément surchargées. Une grande réserve s'impose si nous voulons éviter des dépenses considérables, qui ne se justifieraient plus dans un proche avenir.

A la fin des hostilités, une des tâches essentielles de notre administration consistera à réorganiser les services, en général et ceux automobiles en particulier, en s'inspirant non seulement des besoins du trafic, mais aussi de la situation financière de la Confédération.

Il est assez rare, au surplus, que les plaintes qui surgissent ici ou là au sujet du prétendu surmenage du personnel ne soient pas provoquées par le personnel lui-même. Celui-ci sait d'ailleurs qu'il n'a qu'à adresser ses plaintes éventuelles à l'instance supérieure pour qu'elles soient examinées. Il en est donc ainsi du personnel de Court et Moutier mentionné dans votre lettre.

D'une manière générale, le Jura bernois n'est pas moins bien traité par l'administration des postes que d'autres régions du pays. Le grand nombre de désirs contenus dans votre requête ne nous surprend pas, car il est évident qu'un questionnaire y relatif envoyé aux communes fait surgir de tels désirs, auxquels on ne songerait pas sans cela.

Nous regrettons néanmoins de ne pouvoir satisfaire à la plupart des demandes présentées, mais espérons quand même que les explications ci-avant trouveront la compréhension désirable de la part de votre association.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Directeur général :
p. o. BONJOUR.